

N.º 4. Du huit Du Mois de Mars — an 1818.

ACTE DE MARIAGE de Jean Marie Bocher
 âgé de vingt ans, né à Plouboulan
 département des Côtes du nord le vingt du mois
 de juin, mil Sept Cents quatre vingt vingt profession
 de Marin
 demeurant à Bréhat — département des Côtes du nord
 fils légitime de Antoine Bocher, profession de Cultivateur
demeurant à Bréhat, présent & contractant, & de defunte
Yvonne perrot son épouse

Et de Elagie Guillois
 âgée de vingt ans, née à Lannuier — département
 des Côtes du nord le dix du mois d'avril, mil Sept
Cents quatre vingt vingt profession de perceuse
 demeurant à Bréhat — département des Côtes du nord
 fille légitime de Antoine Guillois, de son vivant
tailleur demeurant à Lannuier, & de defunte Anne jean, son épouse

Les Publications ordonnées par l'article 63 de la Loi ont été faites à Bréhat
le quinze & vingt deux du présent mois de Mars sans opposition

Remise a été faite à l'Officier de l'Etat civil :

- 1.º Des Actes constatant la Naissance des futurs Epoux
- 2.º des actes de décès des pères & Mères de la Contractante

Lecture a été donnée aux parties contractantes, par l'Officier de l'Etat civil,

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
 Période : 1817 - 1831

5 63

des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre V du Code civil,
 concernant l'énumération des droits et des devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré se prendre, SAVOIR:

Jean Marie Bocher pour son épouse
 Pélagie Guillemaud et Pélagie Guillemaud
 Jean Marie Bocher pour son époux

En présence de François Guillemaud
 âgé de quarante six ans, profession de *Marin*
 demeurant à Bréhat département
 des Côtes du nord qui a déclaré être *ami du Contractant.*

De François Guillemaud Marie Allouinat
 âgé de Soixante deux ans, profession de *receveur des Douanes*
 demeurant à Bréhat département
 des Côtes du nord qui a déclaré être *ami du Contractant.*

De François Guillemaud
 âgé de Soixante dix ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à Bréhat département
 des Côtes du nord qui a déclaré être *oncle patron de la Contractante.*

Et de Jean Marie Berto
 âgé de Soixante cinq ans, profession de *Marin*
 demeurant à Bréhat département
 des Côtes du nord qui a déclaré être *ami de la Contractante.*

Après quoi, moi Jean Marie Castreau, *adjoint, suppléant le maire, malade*
 Officier de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la Loi, que lesdits Epoux sont
 unis en Mariage. Et ont, après lecture donnée du présent à haute voix, signé
 avec moi, les deux Contractants, Antoine Bocher, *jura du Contractant*
 et François Guillemaud *trissine timonier ont dit. ne savoir signer*
 des mots Berto *approuvé*

Guillemaud Jean Marie Berto
 Allouinat
 Castreau

Informations liées à l'image.
 Lieu : Bréhat
 Période : 1817 - 1831